



Règlement d'ordre intérieur

* **L'inscription au club** sous-entend l'acceptation du présent règlement.

* **La cotisation:**

celle-ci est payable pour l'année sportive par trimestre ou en une fois avec ristourne de 20 € ou encore, pour votre facilité, en dix mensualités avec majoration de 2€ par mois (uniquement pour les cours de 2 fois semaine minimum).

- de façon à conserver une stabilité dans les groupes et pour éviter les abus, celle-ci est due pour l'année sportive entière même en cas d'arrêt du gymnaste (un mois d'essai payant).
- en cas d'arrêt motivé (raison médicale, déménagement, ...) par lettre à la trésorière du club, la cotisation est due jusqu'à la fin du trimestre en cours.
- trois rentrées sont prévues en cours d'année (dans la limite des places disponibles)
 - + en septembre
 - + en janvier
 - + en avril
- les cas spéciaux seront tranchés par le comité.

* **Les présences:**

- il n'y a pas de progrès sans une présence assidue aux entraînements.
- l'appartenance à un groupe entraîne donc le respect des heures d'entraînement prévues.
- dans l'intérêt du groupe et/ou du gymnaste et sur avis motivé de l'entraîneur, il est possible d'effectuer un changement de groupe (décision prise en accord avec le responsable technique et les parents).
- après une absence prolongée (maladie, blessures, ...), il est prudent, avant la reprise des entraînements, de reprendre contact avec l'entraîneur. De toute manière, il est souhaitable de le mettre au courant de la durée et du motif de l'absence.

* **La discipline:**

- l'accès au vestiaire est autorisé cinq minutes avant le début du cours. **Tout gymnaste arrivant avant pour raison exceptionnelle, est prié de se rendre immédiatement dans la salle d'entraînement** afin d'y attendre l'heure.
- il est strictement interdit de se trouver, seul ou à plusieurs, sans surveillance dans un couloir ou un vestiaire.
- les gymnastes doivent adopter un comportement qui correspond avec le sport qu'ils pratiquent.
- ne pas déranger les cours de par son inattention, son bruit, son arrivée tardive, ...
- ne pas jouer "brutalement" dans les vestiaires, les couloirs, ...
- ne pas courir sans raison dans les couloirs, les escaliers, ...
- si un mauvais comportement occasionne des dégâts, les réparations seront prises en charge par le fautif.
- si un comportement indiscipliné devait se reproduire, le responsable technique, après avoir prévenu les parents, peut prendre la décision de suspendre le gymnaste des entraînements.

* **Si un problème** quelconque devait survenir, il est préférable d'en parler immédiatement à l'entraîneur ou au responsable technique.

Christian Folien
resp. technique

0473/93.17.66

Affilié à la F.f.G de la F.R.B.G depuis 06/1985

N° de compte : BE87 2500 0390 0394 de ABC Gym Dinant

Président: Jean Marc Tasiaux

0479-799601

Rue d'Anseremme, 35 5500 DREHANCE

Trésorière: Annick Deglume

0476-398649

Rue du Bâtiment, 39 5640 SAINT GERARD